

# Confinement : ce qui change dès ce 24 mars

Lors de son intervention sur *TF1*, Edouard Philippe a annoncé qu'il signerait un décret avant minuit allant dans le sens d'un "durcissement" des [mesures de confinement](#). Certaines sorties, si elles sont toujours autorisées, sont aussi plus encadrées dès aujourd'hui.

- L'heure de sortie doit être indiquée. "Il faudra dater et donner l'horaire du papier qu'on doit porter avec soi lorsqu'on sort", a expliqué Edouard Philippe. Le but ? Permettre aux forces de l'ordre de vérifier si la consigne a bien été respectée.
- Les sorties "sportives" grandement limitées. Alors que [le flou persistait autour de ces sorties autorisées](#), le Premier ministre a mis les choses au clair. "Sortir pour promener ses enfants ou pour faire du sport, ça doit être dans un rayon de 1 kilomètre de chez soi, au maximum pour une heure, et évidemment tout seul. Et une fois par jour". Vous ne pouvez donc pas aller courir en couple ni retrouver des amis pour un footing.
- Les marchés sont fermés. Alors qu'ils étaient autorisés jusqu'à présents, les marchés ouverts sont désormais interdits car ils permettent une trop grande promiscuité entre les consommateurs. Il sera néanmoins "permis aux préfets, à la demande des maires, de déroger à cette règle", a précisé Edouard Philippe.
- Les déplacements médicaux réservés aux soins urgents. Contrairement à ce qui était en vigueur jusqu'à présent, le déplacement pour motif médical est, dès aujourd'hui, réservé aux soins urgents ou aux convocations. L'objectif est, selon le Premier ministre, de "soulager les soignants" et d'exprimer une "solidarité envers les plus fragiles".
- Les enterrements très encadrés. Peu de temps après la mise en place du confinement, Edouard Philippe avait annoncé qu'il n'était pas raisonnable de se rendre aux enterrements. Désormais, ceux-ci sont strictement encadrés. "Nous avons pris la décision que, lorsque des obsèques ont lieu, elles puissent se dérouler avec au maximum une vingtaine de personnes, soit la très proche famille". Se rendre aux obsèques d'un ami, d'un cousin éloigné ou d'un collègue de travail vous est donc impossible.

Lors de cet entretien sur *TF1*, Edouard Philippe s'est également exprimé sur la durée du confinement. Il va falloir être patient.

## Confinement : "Encore quelques semaines"

Le [confinement](#) durera plus que deux semaines. Lorsqu'il s'est adressé aux Français le 16 mars, Emmanuel Macron a évoqué une durée minimum de quinze jours pour le confinement, ouvrant déjà la voie à une prolongation. De nombreux médecins plaident pour un isolement de la population de six semaines, l'amenant jusqu'au début du mois de mai.

Lundi soir, Edouard Philippe n'a pas donné de durée précise de la mesure mais a affirmé que le confinement pourra "durer encore quelques semaines". Un avis du conseil scientifique est attendu ce mardi 24 mars alors que la France vient officiellement de passer en état d'urgence sanitaire pour deux mois.